



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 4 MAI 2019 A 18 HEURES A MANDELIEU

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président de la ZIDCA KARATE ET D.A. M. Jean-Yves BIDAUT
Les Présidents des comités départementaux du Var M. ROSADINI et des Alpes Maritimes
Mme PERONNET.
Monsieur François DIDIER, Président de la FFK

ORDRE DU JOUR :

Dissolution de la ZIDCA KARATE ET D.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Allocution du Président de la FFK expliquant le découpage géographique des Régions et des Départements et leurs compétences.
Réforme des gouvernances des fédérations : L'Etat veut mettre des cadres d'Etat à disposition des Fédérations mais payés par les Fédérations.
Mise en place de la nouvelle saison avec les deux départements : mutualiser les actions et mettre en place un calendrier. Mutualiser les besoins et organiser le planning.
Alléger l'organisation des compétitions.
Explications sur la position du C.O.J.O. vis-à-vis du karaté

- Le quorum n'ayant pas été atteint, le vote pour ou contre la dissolution de la ZIDCA KARATE ET D.A. n'a pu avoir lieu.

Il est décidé de procéder à une seconde assemblée générale extraordinaire le 25 mai 2019 à 11 heures dans le même lieu à MANDELIEU

La séance est levée à 19 heures

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de la ZIDCA

Jean Yves BIDAUT

Président de la ZID Côte d'Azur de Karaté et D.A.